

## Loisirs et activités à Piedmont

**Louise Labelle**

### Patinoire

À la gare de Piedmont, la municipalité a aménagé une patinoire dont les heures d'ouverture, pour patinage libre, sont les suivantes : du lundi au jeudi : de 9 h à 20 h et du vendredi au dimanche : de 9 h à 22 h – La gare sera ouverte durant ces heures.

### Passes pour l'accès au parc linéaire

Les citoyens de Piedmont peuvent se procurer une passe à prix spécial pour avoir accès au Parc Linéaire et au corridor aérobie de Morin-Heights. Il s'agit de se présenter à l'hôtel de ville du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30, avec une preuve de résidence avec photo.

Pour ceux qui ne peuvent se présenter au bureau aux heures régulières d'ouverture, il y aura vente de ces passes le SAMEDI 15 JANVIER PROCHAIN, DE 8 H 30 À 11 H 30. On n'accepte que le paiement en argent comptant.

La passe annuelle (ski de fond et vélo) est de 30\$ au lieu de 35\$. La carte saisonnière (ski de fond seulement) est de 25\$ au lieu de 30\$.

### Club de raquette

Chaque semaine, le jeudi, une randonnée en raquette est organisée par le Service des loisirs. La première sortie aura lieu le 6 janvier puis, chaque jeudi suivant jusqu'au 10 mars, sauf pour la 4<sup>e</sup> semaine de février : la randonnée aura lieu le mardi, 22 février au lieu du 25.

Le point de rencontre : hôtel de ville, à 12 h 15. Tous sont invités et il n'y a aucune réservation à faire. Des sorties spéciales sont prévues en février et en mars (Parc du Mont-Tremblant). Informations : Service des loisirs, 227-1888.

### Ski, planche à neige et glissade sur tube à prix réduit

Les résidents de Piedmont peuvent profiter de réductions sur le prix des billets pour les monts Saint-Sauveur, Olympia, Avila, Gabriel et Morin-Heights. Informations : Service des loisirs.

D'autre part, à compter du 14 janvier, vous pourrez vous procurer une passe pour un abonnement de ski de soirée au Mont Olympia, valide le vendredi soir à partir de 15 h, au coût de 30\$. Pour obtenir votre passe, vous devez vous présenter au Service à la clientèle de la station avec une preuve de résidence et une pièce d'identité avec photo.

### La «wizzard-piedmont»

Maintenant entièrement balisé, ce nouveau sentier pour raquette d'une longueur approximative de 8 km est accessible par la place des Hauteurs et par l'extrémité du chemin de la Rivière. Des cartes de ce sentier sont disponibles à l'hôtel de ville.

### Cours organisés par le service des loisirs de Piedmont

Dès janvier, une nouvelle session de cours commencera à la salle communautaire de l'hôtel de ville. Informez-vous le plus tôt possible auprès des responsables.

Tai chi, stretching et méditation : Michèle Gendron, 226-5404

Danse en ligne : Carmen Lafantaisie, 227-2510

Karaté : Christian Morin, 514-248-3932

Peinture : Ginette Jubinville, 227-8761

Consultez aussi le prochain numéro du PIEDMONTAIS, section loisirs.

### Bibliothèque de Saint-Sauveur

Le Centre d'Accès Communautaire Informatique (CACI) offre à ses membres certains services comme des conférences, des cours, des réductions tarifaires pour l'utilisation des ordinateurs, etc. Le coût pour en devenir membre est de 5\$ pour les résidents, dont ceux de Piedmont, et de 25\$ pour les autres.

Une nouvelle session de **cours d'informatique** commencera à la mi-janvier à la bibliothèque. Vous pourrez vous inscrire dès le 5 janvier à des cours portant sur Windows, Excel, Word et Internet. Coût : 100\$ pour 5 cours de 2 heures, 80\$ pour certains cours. Informations : 227-2669, poste 425.

## Nouvelles de l'hôtel de ville de Piedmont

**Clément Cardin**

### Session extraordinaire du conseil

Il y aura une session extraordinaire du conseil le mardi 21 décembre à 19 h 30 pour l'adoption du budget 2005 ainsi que pour le programme triennal d'immobilisations. Bien que l'avis officiel ait été publié, il est regrettable qu'aucune mention de cette session n'ait été mentionnée lors de la réunion du lundi 6 décembre.

### Comité consultatif sur l'urbanisme

Le conseiller André Racette informe les citoyens du projet de développement résidentiel Dubé-Lavoie qui se situe à l'est de l'autoroute 15, au nord de la Montée du Moulin. Celui-ci respectant peu les règlements en vigueur à Piedmont devra être présenté à nouveau par les promoteurs.

Sur le chemin de la Montagne, à l'est du Mont Olympia, il y a un projet de développement résidentiel avec des terrains de 5 000 mètres carrés. Ce secteur ayant été zoné conservation, une modification aux règlements de zonage sera nécessaire.

Le projet de refonte des règlements municipaux est toujours en cours.

En 2004, il y a eu 108 permis émis pour un montant de 8 400 000 \$, une légère baisse par rapport à 2003.

### Comité environnement

La Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides a été endossée par la municipalité de Piedmont.

Le conseiller Léo Bourget fait mention que la collecte sélective porte-à-porte serait faite à toutes les deux semaines, que les recommandations finales au conseil seront faites en mai 2005, et que le Piémontais sera maintenant imprimé sur du papier recyclé pour supporter le programme de recyclage.

Il y a eu discussion sur les règlements pour les feux à ciel ouvert. En 2004, 12% des sorties de pompiers ont été causés par ces feux. Les coûts du service d'incendie seront supérieurs en 2005 car les assureurs et les normes gouvernementales sont plus contraignantes. Un minimum de 10 pompiers doivent être présents lors d'une sortie, la caserne doit alors immédiatement être couverte par une autre équipe, et on doit sortir à chaque appel, sans vérifier au préalable, s'il s'agit d'une fausse alarme. Rappelons que notre service de pompiers est partagé avec Saint-Sauveur. Piedmont assume 27% du coût des opérations et 33% du coût des immobilisations.

### Loftboutiques

Un jugement ordonne la construction d'un mur de béton d'une hauteur minimale de cinq pieds à l'arrière du bâtiment, avec remplissage de terre ou autre matériau semblable de toute la partie arrière du terrain situé à l'arrière de ce mur, l'abaissement d'une partie de la toiture, de faire une demande de modifications au permis de construction déjà émis. Cette demande de modification devra respecter toutes les exigences du règlement concernant l'émission des permis de la municipalité de Piedmont, incluant la production de plan d'architecte et d'ingénieur afin que puisse être autorisé au préalable l'abaissement de la hauteur de la toiture.

La demande de permis devra être faite avant le 20 janvier 2005 et les travaux de modification concernant le mur et la toiture devront être faits avant le 1<sup>er</sup> mai 2005. L'interdiction d'occupation de l'immeuble demeure tant que la demande complète de permis de modification à la toiture n'aura pas été déposée auprès de la municipalité de Piedmont.

À défaut de respecter les ordonnances, la municipalité de Piedmont pourrait procéder ou faire procéder à la démolition complète du bâtiment.

## Implantation d'un parc d'amusement

### L'Association du District de SADL soutient la ville de Piedmont dans sa défense contre Mont St-Sauveur

**Jeanne Kavanagh\***

Lors de leur dernière réunion, les membres de l'Association du District de SADL pour notre environnement ont pris la décision importante de supporter moralement et surtout de contribuer monétairement aux efforts de la ville de Piedmont pour empêcher l'implantation d'un parc d'amusement sur leur territoire. «Nous leur avons fait parvenir un chèque au

montant de 500\$. Ayant appris que le conseil municipal de Saint-Anne-des-Lacs appuyait «moralelement» les efforts de la ville de Piedmont, nous avons écrit à notre municipalité afin de les informer de notre démarche et de leur demander de contribuer monétairement, en prenant en considération que ce parc sera à notre porte. Il engendrera des problèmes multiples, tels que l'augmentation du trafic, du bruit et de la lumière. Il contribuera à l'emploi-

sonnement de nos eaux avec les produits d'arsenic et de cuivre qui se trouvent dans le bois traité des montagnes russes. Nous attendons de notre conseil qu'il soit proactif et que la municipalité contribue aussi financièrement, peu importe la somme. Nous espérons entendre une réponse positive à notre demande à la prochaine réunion municipale.»

\*Présidente de l'Association du District de Saint-Anne-des-Lacs pour notre environnement

## Des nouvelles du Comité des Loisirs des Domaines

# Une nouvelle synergie s'installe entre les fondeurs et cyclistes



**BRAVO à l'équipe de la corvée!** Ils ont fourni un dernier effort pour terminer le pont de bois qui contourne l'étang sur la piste verte avant le début de l'hiver.

**André Dupras**

### Vélo de montagne «Les MontagNords de Prévost»

Le 25 novembre dernier, le regroupement du club cycliste les MontagNords de Prévost a tenu sa première réunion et les discussions ont porté sur plusieurs projets pour la saison 2005. Ceux-ci s'articulent autour de la formation d'un club, la tenue de compétition régionale dans les sentiers d'ici, la sortie pour les gens du coin etc. Si le vélo de montagne vous intéresse, faites parvenir vos courriels à Stéphane Martin [mugen2076@botmail.com](mailto:mugen2076@botmail.com) ou laissez un message dans la boîte vocale du comité au 450-530-7562.

### BRAVO à l'équipe de la corvée!

Il ne sont pas faits en chocolat! Voilà une gang de braves qui s'est levée de bonne heure un dimanche matin et qui a affronté une journée du mois de novembre particulièrement maussade. Pluie, neige et vent étaient aussi au rendez-vous. Le but était de fournir un dernier effort pour terminer le pont de bois qui contourne l'étang sur la piste verte avant le début de l'hiver.

Mission accomplie! Grâce à cet effort, les fondeurs verront la saison de ski s'allonger et les adeptes du vélo de montagne viendront de

gagner un nouveau circuit. En effet, avec l'arrivée des adeptes du vélo de montagne au sein du comité, une nouvelle synergie s'installe entre les fondeurs et cyclistes. Bravo et bienvenue!

### Rappel aux marcheurs et éthique pour les fondeurs!

Je tiens à rappeler aux marcheurs que durant la saison de ski de fond, il est indiqué de marcher en bordure des pistes de ski de fond et non dans les pistes de ski. Plusieurs personnes me demandent s'il y a des règles de base en ski de fond en voici quelques unes :

- Les skieurs plus lents, laisser passer les plus rapides;
- Dans une côte celui qui descend a toujours priorité sur ceux qui montent;
- Si vous devez vous arrêter, placez-vous en retrait de la piste;
- Toujours porter assistance à une personne en difficulté;
- Lors de rencontre sur le plat en face à face, chaque fondeur sort le pied droit du sentier.
- Rapportez vos déchets;
- Respectez la signalisation;
- Être toujours respectueux de la nature.

Pour de l'information supplémentaire ou pour vous joindre à nous, composez le 450-530-7562.